

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**5 DÉCEMBRE 2016
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 5 décembre 2016, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

Le maire Martin Damphousse confirme à l'assistance l'ajout des sujets ci-après à l'ordre du jour, sur acquiescement unanime de tous les membres du conseil :

*47. Régie intermunicipale de l'eau potable
Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable
Budget 2017*

*48. Acte de vente – Les Investissements 3232 Baronnie Limitée
Autorisation de signature*

49. Règlement numéro 823 – Modifications – Diminution de l'emprunt autorisé par l'appropriation de surplus

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Sujets des procès-verbaux de correction
- Localisation des travaux du comité ZIP des Seigneuries
- Localisation des terrains vendus à Innoval et RXTX 2002

Fin de la première période de questions.

MOMENT DE RECUEILLEMENT

2016-471 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

Adoptée.

2016-472 Dépôt registre de déclaration de dons reçus en 2016 – Élus municipaux

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le dépôt du registre de déclaration de dons reçus en 2016 pour les élus municipaux.

Adoptée.

2016-473 Dépôt registre de déclaration de dons reçus en 2016 – Employés municipaux

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le dépôt du registre de déclaration de dons reçus en 2016 pour les employés municipaux.

Adoptée.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

**2016-474 Approbation procès-verbal
Séance générale 7 novembre 2016**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 7 novembre 2016 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

**2016-475 Approbation procès-verbal
Séance spéciale 21 novembre 2016**

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 21 novembre 2016 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par la conseillère juridique et greffière adjointe.

Adoptée.

**2016-476 Procès-verbal de correction
Séance générale du 3 octobre 2016**

Considérant l'article 92.1 de la *loi sur les cités et villes*;

Considérant l'erreur cléricale;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le dépôt du procès-verbal de correction de la résolution numéro 2016-412.

Adoptée.

**2016-477 Procès-verbal de correction
Séance générale du 7 novembre 2016**

Considérant l'article 92.1 de la *loi sur les cités et villes*;

Considérant l'erreur cléricale;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le dépôt du procès-verbal de correction de la résolution numéro 2016-467.

Adoptée.

2016-478 Approbation des comptes – novembre 2016

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois de novembre 2016 :

Fonds d'administration : <i>(Chèques numéros 23756 à 24052, paiements par débit direct et paiements électroniques)</i>	7 552 867.74 \$
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Fonds des dépenses en immobilisation : <i>(Chèques numéros 2424 à 2471 et paiements par débit direct)</i>	3 098 456.58 \$
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Certificat de la trésorière numéro 2873

Adoptée.

RÈGLEMENTS

A-2016-55 Règlement 300-7 modifiant le règlement numéro 300 concernant le mode de paiement des taxes en plusieurs versements

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Francis Rinfret

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 300-7 modifiant le règlement numéro 300 concernant le mode de paiement des taxes en plusieurs versements.

A-2016-56 Règlement 631-33 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 631-33 modifiant le règlement 631 concernant la tarification des services de la Ville de Varennes.

A-2016-57 Règlement 843 décrétant l'imposition des taxes foncières à taux variés et spéciales et les compensations pour les services de fourniture d'eau, de cueillette de résidus domestiques et des résidus verts, volumineux et de matières recyclables, pour payer le coût d'exploitation du service d'égout sanitaire, pour l'entretien annuel des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet, pour le financement de la réserve financière pour les services de voirie, pour services municipaux pour les immeubles non imposables et pour le remboursement des prêts FIME pour l'année financière 2017

Avis de motion est donné par madame la conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 843 décrétant l'imposition des taxes foncières à taux variés et spéciales et les compensations pour les services de fourniture d'eau, de cueillette de résidus domestiques et des résidus verts, volumineux et de matières recyclables, pour payer le coût d'exploitation du service d'égout sanitaire, pour l'entretien annuel des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet, pour le financement de la réserve financière pour les services de voirie, pour services municipaux pour les immeubles non imposables et pour le remboursement des prêts FIME pour l'année financière 2017.

A-2016-58 Règlement 844 relatif à l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir au paiement de la quote-part dont la Ville de Varennes est débitrice de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-d'Youville, pour la surveillance et l'exploitation des stations de pompage et le nettoyage des bassins de sédimentation localisés sur la rivière Saint-Charles, communes aux municipalités de Varennes et Verchères, pour l'année 2017

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 844 relatif à l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir au paiement de la quote-part dont la Ville de Varennes est débitrice de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-d'Youville, pour la surveillance et l'exploitation des stations de pompage et le nettoyage des bassins de sédimentation localisés sur la rivière Saint-Charles, communes aux municipalités de Varennes et Verchères, pour l'année 2017.

A-2016-59 Règlement 845 prohibant l'épandage de déjections animales et autres substances lors de certains jours de l'année 2017

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lyne Beaulieu

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera

présenté en vue de son adoption le règlement 845 prohibant l'épandage de déjections animales et autres substances lors de certains jours de l'année 2017.

A-2016-60 Règlement 846 autorisant la Ville à acquérir certains immeubles et à engager certaines dépenses à des fins industrielles pour l'année 2017

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, sera présenté en vue de son adoption le règlement 846 autorisant la Ville à acquérir certains immeubles et à engager certaines dépenses à des fins industrielles pour l'année 2017.

2016-479 Adoption - Second projet de règlement 707-96 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les dispositions relatives à l'aménagement des terrains (zones C-228 et C-229) et au revêtement extérieur (zone C-229)

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement 707-96 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les dispositions relatives à l'aménagement des terrains (zones C-228 et C-229) et au revêtement extérieur (zone C-229) soit et est adopté.

Adoptée.

2016-480 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2016-056 Régulariser le changement de couleur du bâtiment principal 12, rue Sainte-Anne

Considérant la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU2016-11-95 du 9 novembre 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la demande de P.I.I.A. no 2016-056 afin de régulariser le changement de couleur du bâtiment principal relatif aux plans concepts de transformations du bâtiment principal déposés par les requérants en date du 16 juin 2016, à propos des couleurs utilisées pour le revêtement extérieur et pour les ouvertures. Cette recommandation est conditionnelle à ce que les requérants repeignent le mur latéral droit de la même couleur que le mur latéral gauche.

Le bâtiment est sis au 12, rue Sainte-Anne, sur le lot 45-1 au cadastre du Village de Varennes dans la zone H-630.

Adoptée.

**2016-481 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2016-110
Régulariser la modification de l'enseigne détachée
2071, route Marie-Victorin**

Considérant la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU2016-11-96 du 9 novembre 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la demande de P.I.I.A. no 2016-110 afin de régulariser le changement du plexiglass de l'enseigne détachée. Aucune modification à la structure n'a été apportée.

Le bâtiment est sis au 2071, route Marie-Victorin, sur le lot 78-4-P au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-601.

Adoptée.

**2016-482 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2016-107
Régulariser la modification de l'enseigne détachée
2069, route Marie-Victorin**

Considérant la recommandation positive majoritaire du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU2016-11-97 du 9 novembre 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la demande de P.I.I.A. no 2016-107 afin de régulariser le changement de plexiglass de l'enseigne détachée. Aucune modification à la structure n'a été apportée.

Le bâtiment est sis au 2069, route Marie-Victorin, sur les lots 78-5 et 78-6-P au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-601.

Adoptée.

**2016-483 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2016-105
Permettre la modification de l'enseigne détachée
2050, route Marie-Victorin**

Considérant la recommandation positive majoritaire du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU2016-11-98 du 9 novembre 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la demande de P.I.I.A. no 2016-105 afin de permettre la modification de l'enseigne détachée sis au 2050, route Marie-Victorin, relatif aux plans concepts de remplacement d'un plexiglass de l'enseigne détachée, le tout, tel que présenté aux plans de Enseignes Claude Richard, dossier « Location Tout-en-uns » en date du 25 octobre 2016.

Le bâtiment est sis au 2050, route Marie-Victorin, sur le lot 55-18 au cadastre du Village de Varennes dans la zone C-602.

Adoptée.

**2016-484 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2016-091
Permettre la réalisation de développement résidentiel
2542, route Marie-Victorin**

Considérant la recommandation négative unanime du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU2016-11-99 du 9 novembre 2016;

Considérant cette demande fait aussi l'objet d'une démarche pour un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De refuser la demande de P.I.I.A. no 2016-091 relatif aux plans concepts de développement résidentiel multifamilial sis au 2542, route Marie-Victorin, le tout, tel que présenté aux plans de Line Laurin, architecte, dossier « D1.16.30 », en date du 22 septembre 2016. Le conseil justifie le refus du fait que la demande est rattachée à une demande de PPCMOI pour laquelle ils jugent que certains critères et objectifs ne sont pas respectés, particulièrement en matière de sécurité.

Le bâtiment est sis au 2542, route Marie-Victorin, sur les lots 66-74-P et 66-73-P au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone H-642.

Adoptée.

**2016-485 Adoption premier projet - PPCMOI 2016-112
Projet particulier de construction
Permettre la réalisation d'un développement résidentiel
2675 à 2679 et 2681 à 2685, rue Riendeau**

Considérant la demande de projet particulier de construction présentée par le requérant pour permettre la réalisation d'un développement résidentiel;

Considérant qu'en vertu de la résolution CCU 2016-11-101 du 9 novembre 2016, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'accepter ladite demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte, en vertu du règlement 807 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la demande 2016-112 afin de permettre la réalisation d'un développement résidentiel des terrains sis au 2681 à 2685 et 2675 à 2679, rue Riendeau, le tout, tel que présenté aux plans PDA Architectes, dossier « 6 logements sur 3 étages Varennes » en date du 9 juin 2016 et sur le plan d'implantation de Michel Verville, arpenteur-géomètre, dossier V9501, minute 23489 en date du 6 juillet 2016, conditionnellement aux éléments suivants :

- les requérants devront déposer un plan d'aménagement paysager du terrain qui satisfera aux exigences du service d'urbanisme (plantation d'arbre en cour arrière afin de dissimuler les espaces de stationnement de la rue Théodore-Robitaille, localisation de l'endroit où seront entreposés les roulibacs, etc.);

- sur le mur avant, la hauteur du revêtement de pierre, pour le triplex de droite, devra être au même niveau que le triplex de gauche.

Adoptée.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2016-486 Mandat services professionnels Évaluation foncière

Considérant les dispositions des articles 573.1 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes* en matière d'adjudication de contrats pour la fourniture de services professionnels;

Considérant l'appel d'offres public pour l'obtention de services professionnels pour l'évaluation foncière;

Considérant la réception d'une (1) soumission;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du secrétaire du comité d'analyse en date du 30 novembre 2016;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Évimbec Ltée, de Lévis, pour les services professionnels en évaluation foncière, pour les années 2017 à 2022, au montant de 2 339 471.19 \$ incluant les taxes et les frais d'imprévus.

Ces dépenses sont affectées au fonds d'administration.

Adoptée.

2016-487 Planification, organisation, coordination et animation des programmes de camps de jour, camps spécialisés, sorties en folie et service de garde Reconduction du contrat pour 2017 et modification contractuelle

Considérant les dispositions de la Politique de gestion contractuelle;

Considérant le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

Considérant leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

Considérant que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

Considérant la résolution 2015-105 adoptée en séance générale le 9 mars 2015;

Considérant l'acceptation des parties de reconduire ledit contrat pour 2017;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'exercer l'option de renouvellement d'un an du contrat consenti à la firme AES, une division de GVL inc., pour la planification, l'organisation, la coordination et l'animation des programmes de camps de jour, camps spécialisés, sorties en folie et service de garde, pour la saison estivale 2017 pour un montant maximal de 176 225.37 \$;

D'approuver la demande de modification contractuelle (selon les articles 7.1.1 et 7.1.3 de la Politique de gestion contractuelle) afin d'octroyer une somme additionnelle de 63 689.59 \$ taxes incluses au contrat de AES Division de GVL inc., pour les coûts imprévus supplémentaires.

L'octroi du contrat est conditionnel à la réalisation des revenus de 212 403 \$.

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2016-488 Acte de vente – Investissements Innoval inc. Autorisation de signature

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente à intervenir entre Investissements Innoval inc. et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

2016-489 Acte de vente d'un immeuble – Les Entreprises RXTX 2002 Autorisation de signature

Considérant la résolution 2016-429 adoptée à la séance spéciale du 24 octobre 2016;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente d'un immeuble à intervenir entre Les Entreprises RXTX 2002 et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

2016-490 Approbation calendrier séances ordinaires 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes décrète la tenue des séances ordinaires du conseil pour l'année 2017 comme suit :

- Lundi 9 janvier
- Lundi 6 février
- Lundi 6 mars
- Lundi 3 avril
- Lundi 1^{er} mai
- Lundi 5 juin
- Lundi 3 juillet
- Lundi 21 août
- Lundi 11 septembre
- Lundi 2 octobre
- Lundi 13 novembre
- Lundi 4 décembre

Que les séances se tiennent à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis au 35, rue de la Fabrique.

Adoptée.

2016-491 Travaux d'entretien et d'aménagement de cours d'eau 2017 - Varennes

Considérant que la MRC de Marguerite-D'Youville procédera à des travaux d'entretien en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, sur les branches et cours d'eau suivants :

Cours d'eau	Branches
Rivière Au Trésor	14, 15, 16, 17 et 18
CE sans désignation	SD
Rivière Aux Pins	3 et 5
Rivière Sabrevois	1 et principale
Notre-Dame	1
Rivière Saint-Charles	5 et 15

Considérant le règlement numéro 166 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC et de leur paiement par les municipalités locales;

Considérant que toutes les dépenses reliées aux travaux d'entretien et d'aménagement de cours d'eau sont réparties de façon définitive entre les municipalités concernées par le cours d'eau, au prorata du bassin de drainage des travaux réalisés;

Considérant que la MRC procédera pour la répartition des quotes-parts, pour les travaux d'entretien et d'aménagement de cours d'eau, en trois facturations, et ce, au prorata du bassin de drainage respectif de chaque municipalité, conformément au règlement numéro 166 de la MRC;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes atteste avoir pris connaissance des travaux d'entretien et d'aménagement projetés sur les branches et cours d'eau mentionné ci-haut;

Que la Ville de Varennes s'engage à défrayer l'ensemble des coûts relatifs aux travaux d'entretien et d'aménagement sur les branches des cours d'eau, et ce, en conformité au règlement numéro 166 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC et de leur paiement par les municipalités locales.

Que requête soit transmise à la MRC de Marguerite-D'Youville relativement à ces travaux d'entretien et d'aménagement, afin d'inclure, dans le devis d'appel d'offres de services professionnels, au nom de la Ville de Varennes, la détermination des superficies détaillées de drainage pour fins de taxation des propriétaires concernés.

Adoptée.

2016-492 Contribution de la Ville de Varennes - Projet d'aménagement d'un parc nature en bordure de la rivière Saint-Charles à Varennes par le Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) des Seigneuries

Considérant que le Comité ZIP des Seigneuries est un organisme de concertation régionale voué à la protection, la restauration et la mise en valeur des ressources et usages liés au fleuve Saint-Laurent et que la Ville de Varennes siège sur le conseil d'administration de cet organisme;

Considérant les dispositions de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

Considérant que par ses résolutions 2012-363 et 2013-392, la Ville de Varennes a accepté de soutenir et s'est engagé à contribuer au projet du Comité ZIP des Seigneuries pour leur projet d'aménagement d'un parc nature en bordure de la rivière Saint-Charles à Varennes;

Considérant que le Comité ZIP des Seigneuries a obtenu la confirmation d'une subvention de Pêches et Océans Canada, dans le cadre du *Programme de partenariats relatifs à la conservation des pêches récréatives* (PPCPR) pour la Réhabilitation de la Frayère Saint-Charles à Varennes, constituant la phase 1 du projet de la ZIP;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes consent à verser une contribution maximale de 120 000 \$ pour le projet de réhabilitation de la Frayère Saint-Charles à Varennes dans le cadre du montage financier pour l'obtention de la subvention du PPCPR.

Le financement de cette dépense sera fait à même le Fonds de Parcs et terrains de jeux.

Adoptée.

**2016-493 Adjudication contrats d'assurances de dommages
Terme 2016-2017**

Considérant les recommandations du consultant Fidema Groupe conseils inc., dans un rapport intitulé « Rapport d'analyse – Conditions de renouvellement assurances de dommages terme 2016-2017 », présenté aux représentants du Regroupement Varennes Sainte-Julie;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolution à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat d'assurances de dommages de la Ville pour la période du 1^{er} décembre 2016 au 1^{er} décembre 2017 aux différents assureurs suivants, via le courtier d'assurances BFL Canada & Associés :

<i>Assurances</i>	<i>Assureurs</i>	<i>Courtiers</i>
Biens	AIG du Canada	BFL Canada & Associés
Bris des machines	AIG du Canada	BFL Canada & Associés
Délits	AIG du Canada	BFL Canada & Associés
Responsabilité civile (primaire et complémentaire) et responsabilité municipale	Lloyd's	BFL Canada & Associés
Automobile	Intact Assurances	BFL Canada & Associés

De retenir l'offre de reconduction de la firme *BFL Canada* pour une prime de 142 907.72 \$, incluant la taxe, au nom de la Ville de Varennes, pour le terme 2016-2017;

De verser la somme de 48 300 \$, constituant la quote-part de la Ville, au fonds de garantie collectif en responsabilité civile primaire pour le terme 2016-2017 ainsi que la somme de 16 922 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie collectif en assurance des biens pour le même terme;

D'autoriser le Directeur des Services juridiques et greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tous les documents donnant effet aux présentes.

Adoptée.

**2016-494 Regroupement pour un Québec en santé
Appui de la Ville de Varennes**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes appuie le Regroupement pour un Québec en santé et demande au Gouvernement du Québec les éléments suivants :

- de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnement favorable aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécois par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme et par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant ainsi à la diminution de la consommation de sucre;

- d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de tous les Québécois.

Adoptée.

**2016-495 Politique nationale de l'architecture – Ville Saint-Laurent
Appui de la Ville de Varennes**

Considérant l'adoption de la résolution CA16 08 0408 par Ville Saint-Laurent lors de la séance ordinaire du 28 juin 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes appuie Ville Saint-Laurent dans sa demande d'adoption d'une politique nationale de l'architecture.

Adoptée.

2016-496 Virements de soldes disponibles sur règlements d'emprunt – Budget 2017

Considérant qu'il existe des soldes disponibles sur règlements d'emprunt;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le tableau indiquant les virements de soldes disponibles sur règlements d'emprunt, tel que préparé par la conseillère en gestion financière en date du 16 novembre 2016 et annexé à la présente comme si au long récité.

Adoptée.

**2016-497 Versement à la réserve financière
Voirie et reconstruction des rues**

Considérant la création d'une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire de la Ville de Varennes pour le service de voirie, ne pouvant être utilisée que pour défrayer des dépenses associées à la reconstruction des rues sur le territoire, et ce pour la portion fondation, surface, trottoirs ou bordures, par l'adoption de la résolution 2008-029 lors de la séance spéciale du 21 janvier 2008;

Considérant que cette réserve financière a été modifiée par la résolution 2010-422 du 6 décembre 2010 pour y ajouter les dépenses associées aux passages piétonniers, pistes cyclables et îlots centraux des rues, routes et chemins;

Considérant que cette réserve a été modifiée de nouveau par la résolution 2013-237 du 3 juin 2013 pour y ajouter les dépenses d'études de laboratoires nécessaires à l'élaboration des composantes des structures de chaussée, l'éclairage public, la signalisation et la marquage;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De verser à ladite réserve financière un montant estimé à 803 615 \$, représentant les compensations perçues sur tous les immeubles imposables bâtis de la ville, à l'exception de ceux se trouvant sur l'île Sainte-Thérèse, selon l'usage principal de l'immeuble, tel que décrit à la résolution 2008-029. Ce montant sera révisé en fonction du revenu réel au 31 décembre 2016.

Adoptée.

**2016-498 Versement à la réserve financière
Assainissement des eaux usées**

Considérant la création d'une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire de la Ville de Varennes pour le service d'égout et d'assainissement des eaux usées, par l'adoption de la résolution 2007-410 lors de la séance du 3 décembre 2007;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De verser à ladite réserve financière un montant estimé à 96 178 \$, pour le service d'assainissement des eaux usées, représentant l'excédent des revenus sur les dépenses en la matière. Ce montant sera ajusté en fonction des données réelles au 31 décembre 2016

Adoptée.

**2016-499 Versement à la réserve financière
Eau potable et réseau d'aqueduc**

Considérant la création d'une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire de la Ville de Varennes pour le service d'eau potable et réseau d'aqueduc, par l'adoption de la résolution 2010-150 lors de la séance du 12 avril 2010;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De verser à ladite réserve financière un montant estimé à 213 823 \$, pour le service d'eau potable et réseau d'aqueduc, représentant l'excédent des revenus sur les dépenses en la matière. Ce montant sera ajusté en fonction des données réelles au 31 décembre 2016.

Adoptée.

2016-500 Demande de transferts budgétaires 2016

Considérant que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter des transferts budgétaires au montant de 434 422 \$ pour 2016, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 29 novembre 2016 et joints en annexe des présentes comme si au long récit.

Adoptée.

**2016-501 Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent
Approbation du budget 2017**

Attendu que le 26 octobre 2016, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté son budget pour l'exercice financier 2017;

Attendu qu'une copie de ce budget a été transmise à la Ville de Varennes;

Attendu que ce budget doit être soumis pour approbation de chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le budget 2017 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, tel qu'adopté par son Conseil d'administration le 26 octobre 2016.

Adoptée.

**2016-502 Régie intermunicipale du Centre multisports régional
Budget 2017**

Considérant que le 17 novembre 2016, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Centre multisports régional a adopté son budget pour l'exercice financier 2017;

Considérant qu'une copie de ce budget a été transmise à la Ville de Varennes;

Considérant que ce budget doit être soumis pour approbation aux villes de Varennes et de Sainte-Julie et à la municipalité de Saint-Amable;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes approuve le budget 2017 de la Régie intermunicipale du Centre multisports régional, tel qu'adopté par son Conseil d'administration le 17 novembre 2016.

Adoptée.

**2016-503 Conseil intermunicipal de transport Sorel-Varenes (CIT)
Budget 2017**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal adopte le budget du *Conseil intermunicipal de transport Sorel-Varenes* (C.I.T.) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, tel que joint en annexe.

Il est de plus résolu que le Conseil municipal autorise le paiement de la quote-part de la Ville de Varenes pour 2017 au *C.I.T.* au montant de 1 206 747 \$, en deux versements égaux, soit les 1^{er} février et 1^{er} juin 2017.

Adoptée.

**2016-504 Réalisation des travaux d'urgence – rue Saint-Eugène
Réserve financière eau potable**

Considérant les travaux d'urgence de réparation de la fuite d'aqueduc sur la rue Saint-Eugène;

Considérant le rapport du maire pour l'octroi d'un contrat selon l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le financement des dépenses pour la réalisation des travaux pour une enveloppe totale de 112 930 \$ à même la réserve financière d'eau potable.

Certificat de la trésorière numéro 2871

Adoptée.

**2016-505 Modification contractuelle
Laboratoire pour la reconstruction de la montée de la Baronnie
LVM, Englobe Corp.**

Considérant les dispositions de la Politique de gestion contractuelle;

Considérant le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

Considérant leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

Considérant que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

Considérant la résolution 2015-286 adoptée par le conseil municipal le 15 juin 2015 ainsi que la résolution 2016-453 adoptée par le conseil municipal le 7 novembre 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la demande de modification contractuelle (selon les articles 7.1.1. et 7.1.3 de la Politique de gestion contractuelle) afin d'octroyer une somme additionnelle de 7 800 \$, plus taxes, au contrat de LVM, une division d'Englobe Corp. pour des honoraires supplémentaires pour l'échantillonnage en usine.

Le financement sera fait à même le fonds des carrières et sablières.

Certificat de la trésorière numéro 2872

Adoptée.

**2016-506 Société d'habitation du Québec – Programme de supplément au loyer – Marché privé – SLI
Modification à la résolution 2016-430**

Considérant qu'une modification doit être apportée à la résolution 2016-430;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal amende la résolution 2016-430 de manière à ajouter le paragraphe suivant :

« Que le conseil municipal autorise L'OMH de Varennes à gérer en son nom les suppléments au loyer dans le cadre du programme Supplément au loyer – Marché privé (SL1). La Ville de Varennes confirme sa participation financière de 10 % au déficit d'opération. Cette participation financière sera couverte par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). »

Adoptée.

**2016-507 Office municipal d'habitation de Varennes
Révision budgétaire 2016**

Considérant que le Conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation de Varennes a vu son budget 2016 révisé;

Considérant que cette révision est présentée au Conseil municipal pour approbation;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le budget 2016 révisé de l'*Office municipal d'Habitation de Varennes*, tel qu'annexé à la présente.

Adoptée.

**2016-508 Acquisition d'œuvres d'art 2016
Collection permanente de la Ville de Varennes**

Considérant la recommandation de la directrice du Service arts, culture et bibliothèque du 31 octobre 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner le choix des deux (2) œuvres d'art pour la collection permanente de la Ville de Varennes pour l'année 2016, soit une première étant un bronze produit par Monsieur Claude Millette au prix de 3 250 \$ plus taxes et une deuxième étant une Nature morte de Yannick DeSerre au prix de 950 \$ sans taxes.

D'autoriser madame Judith Frappier, Coordonnatrice arts, culture et patrimoine, à signer les contrats d'acquisition au nom de la Ville de Varennes.

Adoptée.

**2016-509 Comité consultatif d'urbanisme
Nomination de membres**

Considérant la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement en date du 14 novembre 2016;

Considérant que le comité a trois (3) sièges vacants;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que soient nommées à titre de membres messieurs Raymond Darveau, Martin Chaussé et Roger Simard pour une durée de deux (2) ans, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

Adoptée.

**2016-510 Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2016-12 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 30 novembre 2016.

Adoptée.

**2016-511 Régie intermunicipale de l'eau potable
Varenes, Sainte-Julie, Saint-Amable
Budget 2017**

Attendu que le 20 octobre 2016, le Conseil d'administration de la R.I.E.P. a adopté son budget pour l'exercice financier 2017 (résolution 16-4862);

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil approuve les prévisions budgétaires 2017 de la *Régie intermunicipale de l'eau potable Varenes, Sainte-Julie et Saint-Amable*, montrant une dépense totale de 3 399 640 \$, dont un montant de 1 199 703 \$ est réservé à la Ville de Varenes.

Adoptée.

**2016-512 Acte de vente – Les Investissements 3232 Baronnie Limitée
Autorisation de signature**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varenes, l'acte de vente à intervenir entre Les Investissements 3232 Baronnie Limitée et la Ville de Varenes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

**2016-513 Règlement numéro 823 – Modifications – Diminution de l'emprunt
autorisé par l'appropriation de surplus**

Considérant la vente prochaine des lots P-52 et P-152 au cadastre officiel de la Paroisse de Varenes;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le règlement numéro 823 décrétant l'acquisition d'un terrain et des travaux de reconstruction et élargissement d'un passage à niveau et de ponceaux sur la montée de la Baronnie et décrétant à cette fin des dépenses de 2 050 000 \$ et un emprunt n'excédant pas 1 500 000 \$, soit et est modifié comme suit :

1. Le titre de ce règlement est remplacé par le suivant :

« Règlement 823 :

Règlement 823 décrétant l'acquisition d'un terrain et des travaux de reconstruction et élargissement d'un passage à niveau et de ponceaux sur la montée de la Baronnie et décrétant à cette fin des dépenses de 2 050 000 \$ et un emprunt n'excédant pas 1 185 000 \$ ».

2. L'article 5 du règlement 823 est remplacé par un nouvel article 5 libellé comme suit :

« Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, incluant les honoraires professionnels, les frais incidents, les imprévus et les taxes, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 185 000 \$ sur une période de 20 ans et à affecter la somme de 865 000 \$ provenant du fonds général ».

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Gestion des odeurs à l'usine de SÉMECS
- Causes de l'avis d'ébullition
- Installation de nouvelles poubelles dans les parcs
- Admissibilité aux subventions à la démolition aux bâtiments pour lesquels des avis de démolition ont été publiés récemment
- Économie de 23 millions sur les règlements d'emprunt de la ville
- Montant global des règlements d'emprunt en vigueur
- Travaux effectués par la ville dans le parc près du projet Eau boisé
- Fonctionnement des jeux d'eau au Parc Ki-Ri jusqu'au 2 octobre
- Type de jeux d'eau qui seront installés au parc du Pré-Vert
- Réalisation de travaux par les as du lavage à pression
- Modification apportée au règlement 707-94 avant son adoption
- Vœux de joyeuses fêtes
- Grande qualité des installations au stationnement incitatif
- Fusion des associations de soccer de Varennes et de Saint-Amable
- Fonctionnement des règlements permettant à la ville d'engager des dépenses à fins industrielles
- Remerciement pour la participation à la guignolée
- Présence de voitures à vendre au stationnement incitatif
- Qualité déplorable des travaux effectués par la Ville de Sainte-Julie
- Consommation en eau des jeux d'eau moins qu'une grande piscine
- Proposition de requête au ministère des affaires municipales pour l'annexion du territoire autour de la rue Michael Faraday à la Ville de Varennes

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 19.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA